

CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE



Régie intermunicipale de
Protection contre l'incendie de Valcourt
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc
(450) 532-1900 poste 3
prevention@cooptel.qc.ca



Par : Claude Lemire Tpi.

La neige et votre évacuation :

Votre service incendie vous assure qu'une évacuation sera plus rapide et plus efficace si elle a été préparée et pratiquée. Pour ce faire, il est donc primordial de :

- ✓ déneiger vos sorties (ex. : portes, fenêtres du sous-sol, balcons, etc.) après chaque chute de neige. Dégelez-les aux besoins;
- ✓ prévoir au moins deux trajets d'évacuation de secours pour chaque pièce au cas où l'un d'eux deviendrait inaccessible;
- ✓ Prévoir, avec votre famille, un point de rassemblement à l'extérieur. Ce point de rassemblement doit être facilement accessible en hiver, assez éloigné de votre domicile et visible des pompiers dès leur arrivée;
- ✓ S'assurer que les parcours d'évacuation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont dégagés en tout temps (ex : chaussures, jouets, pelles, meubles de patio, etc.).

Saviez-vous qu'il est obligatoire d'avoir au moins une fenêtre dans chaque chambre ? Petits et grands sont-ils capables de l'atteindre et d'évacuer par celle-ci ?

Les génératrices et leur utilisation :

Bien que les pannes électriques soient peu fréquentes, nous en avons à chaque année. Certains citoyens prennent leur mal en patience et s'éclairent prudemment à la bougie, d'autres écoutent leurs téléséries préférées grâce à une génératrice. Quelles n'alimentent qu'un congélateur ou qu'elles soient suffisamment puissantes pour alimenter toute une maison, les génératrices ont tous, un point en commun, elles fonctionnent à l'essence ou au diesel.

Bien installées, elles ne constituent pas un danger en soit. Par contre, comme la plupart de ces appareils sont portatifs, certaines précautions sont à prendre avant même de les mettre en marche. En voici quelques-unes ;

Les génératrices portatives doivent être installées dehors et non dans votre garage. Même si la porte de garage est ouverte, vous risquez l'intoxication au monoxyde de carbone. Installez-la à au moins 5 m. de votre résidence.

Remplissez toujours leur réservoir d'essence avant le démarrage et arrêtez-les pour en refaire le plein. Respectez les directives des fabricants quant à la puissance qu'elles produisent (Watts) afin de ne pas l'endommager. Assurez-vous également du bon fonctionnement des disjoncteurs.

Les cordons prolongateurs (extensions) de plus de 15 m (50 pi.) sont à éviter. Plus ils seront long, plus la tension (volts) chutera et affectera vos appareils électroniques. Ceux d'un réfrigérateur ou d'un congélateur ne devraient jamais être d'un calibre inférieur à 14 AWG.

L'installation d'une génératrice permanente (dans le bâtiment) doit être faite par des professionnels. Il ne suffit pas simplement de faire un trou dans le mur et d'y sortir le tuyau d'échappement ou d'enterrer un câble électrique sous la pelouse. Chacun son métier. En 2021 plus personne ne devrait brancher des câbles munis de pinces alligator directement dans un panneau électrique. Afin d'éviter de sortir à nouveau vos bougies et vos lampes torches, faites fonctionner votre génératrice quelques fois dans l'année. Vous vous assurez ainsi qu'elle démarrera lorsque vous en aurez vraiment besoin !

Finalement, rappelez-vous que l'utilisation d'un détecteur de monoxyde de carbone est fortement recommandée lorsque l'on utilise une génératrice.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire nos chroniques.

Votre service de prévention incendie est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le (450) 532-1900 # 3 pour toutes questions.

